

## **Paradoxes de reconnaissance : quand les honneurs déshonorent**

En 1937, à l'occasion de son 400e anniversaire, l'Université de Lausanne [accorda](#) à Benito Mussolini un Doctorat honoris causa, une décision qui, dès ses débuts, suscita une vive opposition au sein de la communauté universitaire et de la société civile suisse. Depuis cet épisode, les questions concernant les motivations derrière cette distinction et la nécessité éthique de sa révocation persistent, lançant régulièrement un débat autour de l'université. Cinquante ans plus tard, en 1987, dans une tentative de mettre un terme à la polémique, le Rectorat de l'université publia un [Livre Blanc](#) traitant de ce Doctorat honoris causa. Cependant, cette publication se limita à compiler des documents d'époque, laissant ainsi intacts les préoccupations historiques et éthiques liées à l'attribution controversée de cette distinction honorifique.

En juin 2021, le président tunisien Kais Saied s'est vu décerner un [doctorat honoris causa](#) en droit par l'Université de Rome La Sapienza. Cette distinction lui a été conférée en reconnaissance de sa prétendue contribution à l'élaboration de la Constitution tunisienne de 2014, ainsi que pour ce qui a été qualifié de « contribution décisive, scientifique et institutionnelle à la promotion du dialogue entre les divers systèmes juridiques, dont le droit romain représente la matrice historique fondamentale, basée sur le respect mutuel et la valorisation des droits humains ».

À peine quelques semaines plus tard, le président Saied a orchestré un coup d'État contre la seule démocratie du monde arabe, s'arrogeant ainsi tous les pouvoirs. Cette manœuvre a méthodiquement sapé les bases institutionnelles essentielles aux droits humains, en portant notamment atteinte à [l'indépendance du système judiciaire](#) et en restreignant le droit fondamental à la [liberté d'expression](#). En juillet 2022, il a réussi à faire ratifier par [voie référendaire](#) une nouvelle constitution qu'il a personnellement rédigée. Cette nouvelle charte a entraîné l'abrogation de la constitution de 2014, tout en consolidant considérablement son propre pouvoir au détriment des pouvoirs législatif et judiciaire. Cela a conduit

des universitaires italiens en janvier 2022 à [demander](#) aux autorités académiques de la Sapienza de retirer le titre honorifique accordé au président Saied, considérant que ses actions contredisaient déjà les principes fondamentaux que représente cette prestigieuse université.

Depuis quelques semaines, le monde [découvre](#) avec horreur les images de centaines de migrants noirs errants sans eau ni nourriture dans un no man's land à la frontière entre la Tunisie et la Libye sous un soleil de plomb où la température dépasse régulièrement les 40 degrés. Ces personnes, parmi lesquelles des enfants, des femmes dont certaines sont enceintes, des étudiants et des demandeurs d'asile, ont été arrêtées par la police tunisienne puis [expulsées ou transférées de force](#) vers les frontières libyenne et algérienne. Des dizaines de migrants [n'ont pas survécu](#), dont Mme Matyla Dosso et sa fille de 6 ans, Marie, dont [les corps ont été retrouvés sans vie](#) le 19 juillet. Le père, Mbengue Nyimbilo Crepin, a survécu et a [raconté](#) le [calvaire](#) de sa famille.

Outre les abus récurrents dont sont victimes les demandeurs d'asile en Tunisie, la situation des migrants noirs résidant en Tunisie ou en transit a connu une [détérioration dramatique](#) en février. Cette détérioration a été précipitée par un [discours](#) raciste et empreint de haine prononcé par le Président tunisien qui les a [accusés](#) de « violence, de crimes et d'actes inacceptables », affirmant que leur présence relevait d'une « entreprise criminelle ourdie à l'orée de ce siècle pour changer la composition démographique de la Tunisie », afin de la transformer en un pays « africain seulement » et estomper son caractère « arabo-musulman ».

Fin juillet, plus de 270 universitaires de nombreux pays, dont plusieurs personnalités éminentes, ont écrit une [lettre à Antonella Polimeni](#), Rectrice de l'Université La Sapienza, demandant le retrait du doctorat honorifique accordé au président Saied, en raison de ses responsabilités politique et morale dans les graves abus contre les migrants noirs en Tunisie. Leur requête est restée sans réponse à ce jour.

Faudra-t-il patienter encore cinquante ans pour découvrir les tenants et aboutissants entourant le dossier qui a valu à la Sapienza de décerner le

titre honorifique de docteur au président tunisien ? Une certitude émerge déjà : ses prétendues compétences académiques se révèlent insuffisantes pour justifier cet honneur. Il n'a d'ailleurs jamais réussi à obtenir le titre de docteur en droit, sa discipline d'origine. Il a abordé ce sujet avec une inclination complotiste, une tendance qui colore l'ensemble de ses analyses, dans l'unique [interview](#) qu'il a accordé aux médias, lors de la campagne électorale qui l'a mené à la présidence. Confronté aux questionnements de la journaliste concernant son parcours académique modeste, il a esquivé en déclarant : « Je préfère ne pas évoquer ma thèse, car c'est source de douleur. Je préfère aussi ne pas aborder ce sujet, car il contient des abus touchant certaines personnes. Les nouvelles perspectives que j'ai présentées, ainsi que les explorations et les analyses de diverses notions établies, attestent de ma contribution, si minime soit-elle, à l'évolution du domaine juridique. En 1986, mes textes juridiques, dont certains étaient inédits, ont été publiés. Ultérieurement, ils ont été volés par certaines personnes ».

Si l'on n'avait pas été témoin, depuis, de sa dérive autoritaire et de ses abus contre les migrants noirs en Tunisie, ces propos d'un docteur honoris causa de la Sapienza prêteraient juste à sourire. De toute évidence, certains honneurs déshonorent ceux qui les décernent.

**Ahmed Abbas**, Directeur de recherche au CNRS, France